

MODALITES D'INSCRIPTION

Session 1 2026 : du 23 mars au 09 avril 2026

Cette session offre 24 places.

I. Période d'inscription :

- Inscription à partir du 05 janvier 2026 à 14h00
- **Clôture des inscriptions : le 06 Mars 2026 à 16h00** à l'IFA ou par la Poste (*jusqu'au jour de clôture à minuit, cachet de la Poste faisant foi*)

Dossier à télécharger sur le site :

https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/AA/Dossier_inscription

II. Pré-requis à l'inscription :

L'inscription en formation d'auxiliaire ambulancier doit satisfaire **à 2 obligations** :

- Remise du dossier dûment complété **avant le 06 Mars 2026** à l'IFA ou **par la Poste** (*jusqu'au jour de clôture à minuit, cachet de la Poste faisant foi*)
- Validation d'une prise en charge financière.

Il faut aussi :

- Etre **âgé de 18 ans**.
- Etre **titulaire d'un permis de conduire valide depuis plus de 3 ans ou de 2 ans si conduite accompagnée à la date de clôture des inscriptions**.

III. Pièces à joindre au dossier :

- Une photocopie recto-verso du permis de conduire Catégorie B conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité. **Les candidats en période de permis de conduire probatoire (c'est-à-dire tenus à ne pas dépasser les vitesses définies à l'article R 413-5 du code de la route) ne peuvent pas se présenter.**
- Une photocopie recto-verso d'une carte d'identité (ou carte de séjour valide).
- Une photo d'identité.
- Un CV, lettre de recommandation, évaluation de stage, etc....

IV. Modalités de sélection :

La sélection se fera sur l'examen du dossier par un jury

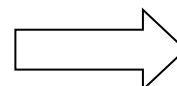
Les critères sont :

- L'évaluation de la lettre de motivation
- La complétude du dossier d'inscription
- La validation du financement

Une liste principale et une liste complémentaire seront affichées.

V. Résultats :

Les résultats d'admission seront affichés à l'IFA **le 13 Mars 2026 à 14h00** et disponibles sur le site des instituts de formation <https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/AA/Actualites>.



VI. Confirmation d'entrée en formation :

Vous recevrez, par mail, une demande de confirmation d'entrée en formation. Vous devrez répondre **le 18 mars 2026 avant 16h00** à ifa42@chu-st-etienne.fr

Pour les personnes en situation de handicap, merci de prendre contact avec le référent handicap afin d'envisager les aménagements raisonnables pour suivre la formation, dans les meilleures conditions possibles : refhandicap@chu-st-etienne.fr

VII. Financement :

Coût de la session de la formation : 1 106€ (tarif 2026)

Attention : les demandes de devis ne valent pas inscription et ne font pas office de prise en charge.

A ce jour, la prise en charge de cette formation pour la session mars-avril 2026 n'est pas réalisable par le compte CPF (compte personnel de formation). **Possibilité par Pôle Emploi ou financement personnel ou employeur.**

VIII. Cadre réglementaire de la formation :

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier :

Article 2 : *l'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.*

La formation d'auxiliaire ambulancier de 91 heures donne accès à cette fonction.

- **Public concerné :**

Toute personne souhaitant exercer le métier d'auxiliaire ambulancier et/ou de brancardier.

- **Contenu de la formation :**

Article 2 : *Cette formation porte sur l'hygiène, les principes et valeurs professionnelles, la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients, les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, les déplacements et des portages ou brancardages, et les règles du transport sanitaire.*

- **Engagement du stagiaire :**

Suivre la formation dans son intégralité et respecter le règlement intérieur de la formation continue

- **Facturation des repas :**

Chaque personne qui participe à une journée de formation sur le site du CHU a la possibilité de déjeuner au self de Bellevue. Le prix du ticket repas de 12.94€ (tarif 2026) sera facturé en sus des frais pédagogiques indiqués dans la convention de financement.

- **Stationnement :**

Le stationnement sur le site de l'hôpital Bellevue est payant. Vous aurez la possibilité de garer votre véhicule gratuitement à proximité du site, dans les rues environnantes. L'accès par transports en commun est recommandé (Tramway ligne T1 - Solaure / Hôpital nord : Arrêt « Hôpital Bellevue »).